

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN

Numéro SIRET : **25040086800023**

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

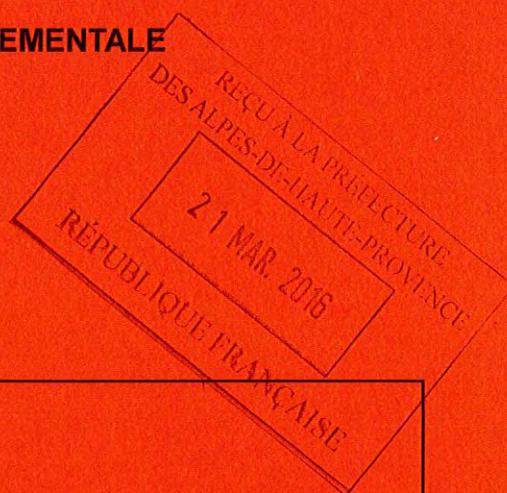
M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Budget Conservatoire Rayonnement Départemental "Olivier Messian"

ANNEE 2016



Code INSEE 04112	IG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIA Budget Conservatoire Rayonnement Départemental "Olivier Messian"	BP 2016
---------------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	100,00	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	9,02	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	90,49	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2015.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 507 332,32	2 341 992,45

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 165 339,87

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	2 507 332,32	2 507 332,32
--	--------------	--------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	110 434,61	42 356,67

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 68 077,94

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	110 434,61	110 434,61
---	------------	------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	2 617 766,93	2 617 766,93
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.16 A1 - Présentation croisée par fonction		X	
p.21 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement		X	
p.24 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement		X	
p.27 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X	
p.28 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X	
p.30 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X	
p.31 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X	
p.32 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X	
p.34 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X	
p.35 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X	
p.36 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X	
p.37 A4 - Etat des provisions		X	
p.38 A5 - Etalement des provisions		X	
p.39 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X	
p.40 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X	
p.41 A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X	
p.42 A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X	
p.43 A8 - Etat des charges transférées		X	
p.44 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X	
B - Engagements hors bilan			
p.45 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X	
p.46 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X	
p.47 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X	
p.48 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X	
p.49 B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X	
p.50 B1.6 - Etat des engagements reçus		X	
p.51 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X	
p.52 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X	
p.53 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X	
p.54 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X	
C - Autres éléments d'informations			
p.55 C1 - Etat du personnel		X	
p.59 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X	
p.60 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X	
p.61 C3.2 - Liste des établissements publics créés		X	
p.62 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X	
p.63 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.64 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X	
D2 - Arrêté et signatures			X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	223 943,69	0,00	228 242,55		228 242,55
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 290 305,91	0,00	2 249 476,63		2 249 476,63
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00	0,00	3 774,00		3 774,00
	Total des dépenses de gestion courante	2 514 849,60	0,00	2 481 493,18		2 481 493,18
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	2 144,00	0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 516 993,60	0,00	2 481 493,18		2 481 493,18
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	24 087,50		25 839,14		25 839,14
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	24 087,50		25 839,14		25 839,14
	TOTAL	2 541 081,10	0,00	2 507 332,32		2 507 332,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 507 332,32

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	11 423,86		11 423,86
70	Produits des services, du domaine et ventes div	166 344,00	0,00	210 000,00		210 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	2 122 850,67	0,00	2 106 988,46		2 106 988,46
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion courante	2 289 194,67	0,00	2 328 412,32		2 328 412,32
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 289 194,67	0,00	2 328 412,32		2 328 412,32
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	11 740,10		13 580,13		13 580,13
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	11 740,10		13 580,13		13 580,13
	TOTAL	2 300 934,77	0,00	2 341 992,45		2 341 992,45

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

165 339,87

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 507 332,32

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

12 259,01

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	81 036,93	0,00	96 854,48		96 854,48
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		81 036,93	0,00	96 854,48		96 854,48
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		81 036,93	0,00	96 854,48		96 854,48
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	11 740,10		13 580,13		13 580,13
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		11 740,10		13 580,13		13 580,13
TOTAL		92 777,03	0,00	110 434,61		110 434,61

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

110 434,61

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 449,33	0,00	16 517,53		16 517,53
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		16 449,33	0,00	16 517,53		16 517,53
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		16 449,33	0,00	16 517,53		16 517,53
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	24 087,50		25 839,14		25 839,14
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		24 087,50		25 839,14		25 839,14
TOTAL		40 536,83	0,00	42 356,67		42 356,67

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

68 077,94

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

110 434,61

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

12 259,01

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	228 242,55		228 242,55
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 249 476,63		2 249 476,63
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 774,00		3 774,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	25 839,14	25 839,14
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		2 481 493,18	25 839,14	2 507 332,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 507 332,32

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13 580,13	13 580,13
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	96 854,48	0,00	96 854,48
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		96 854,48	13 580,13	110 434,61

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

110 434,61

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	11 423,86		11 423,86
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	210 000,00		210 000,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	2 106 988,46		2 106 988,46
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	13 580,13	13 580,13
	Recettes de fonctionnement - Total	2 328 412,32	13 580,13	2 341 992,45

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	165 339,87
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 507 332,32
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	16 517,53	0,00	16 517,53
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		25 839,14	25 839,14
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	16 517,53	25 839,14	42 356,67

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	68 077,94
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	110 434,61
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	223 943,69	228 242,55	
6011	Matières premières et fournitures autres que terrains		450,00	
60611	Eau et assainissement	400,00	0,00	
60612	Énergie - Électricité	22 000,00	40 068,56	
60622	Carburants		800,00	
60623	Alimentation	1 600,00	1 800,00	
60628	Autres fournitures non stockées	220,00	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	2 900,00	1 600,00	
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00	11 000,00	
6064	Fournitures administratives	9 000,00	13 000,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	1 800,00	1 000,00	
611	Contrats de prestations de services	1 200,00	1 700,00	
6132	Locations immobilières	2 000,00	200,00	
6135	Locations mobilières	8 000,00	6 000,00	
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	3 500,00	
6156	Maintenance	7 000,00	8 500,00	
6161	Assurance multirisques		12 000,00	
6168	Autres primes d'assurance	12 000,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	250,00	150,00	
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	2 000,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	1 600,00	2 000,00	
6188	Autres frais divers		1 000,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	1 000,00	
6226	Honoraires	16 000,00	12 923,99	
6228	Divers	8 000,00	7 500,00	
6231	Annonces et insertions	800,00	0,00	
6238	Divers	2 073,69	400,00	
6241	Transports de biens	500,00	700,00	
6247	Transports collectifs	4 000,00	400,00	
6251	Voyages et déplacements	80 000,00	80 000,00	
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	
6262	Frais de télécommunications	19 000,00	14 500,00	
627	Services bancaires et assimilés	300,00	50,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	500,00	0,00	
62878	A d'autres organismes	800,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	3 000,00	3 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 290 305,91	2 249 476,63	
6218	Autre personnel extérieur	65 000,00	70 965,42	
6331	Versement de transport	7 500,00	6 760,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 300,00	6 800,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	37 000,00	35 146,21	
64111	Rémunération principale	1 185 134,76	1 156 955,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	20 000,00	18 900,00	
64118	Autres indemnités	114 000,00	100 000,00	
64131	Rémunérations	138 000,00	95 750,00	
64138	Autres indemnités	11 871,15	4 600,00	
64168	Autres emplois d'insertion	13 000,00	14 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	250 000,00	250 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	360 000,00	406 500,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	10 000,00	8 500,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	51 000,00	52 000,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	6 000,00	5 000,00	
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	12 000,00	12 500,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	4 500,00	
6478	Autres charges sociales diverses	500,00	600,00	
014	Atténuations de produits		0,00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
65	Autres charges de gestion courante	600,00	3 774,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels .	100,00	0,00	
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres .		774,00	
658	Charges diverses de la gestion courante		3 000,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 514 849,60	2 481 493,18	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	2 144,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	800,00	0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	1 344,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 516 993,60	2 481 493,18	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	24 087,50	25 839,14	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	24 087,50	25 839,14	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		24 087,50	25 839,14	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		24 087,50	25 839,14	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 541 081,10	2 507 332,32	

+

RESTES A REALISER 2015 (11)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 507 332,32
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		11 423,86	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		11 423,86	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	166 344,00	210 000,00	8%
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	166 344,00	210 000,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	2 122 850,67	2 106 988,46	
747182	ETAT : DRAC Fonctionnement	10 000,00	0,00	
7473	Départements	571 726,50	581 150,00	
747581	Communauté communes Asse Bléone Verdon	673 414,01	669 189,23	
747582	Communauté Agglo. Durance Luberon Verdon	867 710,16	856 649,23	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		2 289 194,67	2 328 412,32	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 289 194,67	2 328 412,32	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	11 740,10	13 580,13	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a.	11 740,10	13 580,13	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		11 740,10	13 580,13	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 300 934,77	2 341 992,45	

		+
RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00	
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	165 339,87	
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 507 332,32	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	81 036,93	96 854,48	
2181	Installations générales, agencements et aménagements div	14 580,26	9 187,90	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	13 500,00	25 000,00	
2184	Mobilier	11 500,00	20 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	41 456,67	42 666,58	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement		81 036,93	96 854,48	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		81 036,93	96 854,48	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	11 740,10	13 580,13	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	11 740,10	13 580,13	
13912	Régions	3 440,09	3 628,36	
13913	Départements	5 137,96	6 022,96	
139151	GFP de rattachement		3 928,81	
139158	Autres groupements	3 162,05	0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		11 740,10	13 580,13	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		92 777,03	110 434,61	

+

RESTES A REALISER 2015 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	110 434,61
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 449,33	16 517,53	16 517,53
1313	Départements	8 706,50	8 850,00	8 850,00
131581	Communauté communes Asse Bléone Verdon	3 383,99	3 362,76	3 362,76
131582	Communauté Agglo Durance Luberon Verdon	4 358,84	4 304,77	4 304,77
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		16 449,33	16 517,53	16 517,53
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.		0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		16 449,33	16 517,53	16 517,53
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	24 087,50	25 839,14	25 839,14
28051	Concessions et droits similaires	358,80	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	779,44	779,44	779,44
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 643,38	4 273,30	4 273,30
28184	Mobilier	2 752,74	3 008,23	3 008,23
28188	Autres immobilisations corporelles	15 553,14	17 778,17	17 778,17
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		24 087,50	25 839,14	25 839,14
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		24 087,50	25 839,14	25 839,14
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		40 536,83	42 356,67	42 356,67

+

RESTES A REALISER 2015 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

68 077,94

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

110 434,61

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0,00	43 594,65	0,00	0,00	53 259,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 854,48
Equipements municipaux (2)		43 594,65	0,00	0,00	53 259,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 854,48
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières												0,00
Dépenses d'ordre	13 580,13											13 580,13
Total dépenses de l'exercice	13 580,13	43 594,65	0,00	0,00	53 259,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 434,61
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	13 580,13	43 594,65	0,00	0,00	53 259,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 434,61

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0,00	4 317,53	0,00	0,00	12 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 517,53
RAR N-1 et reports	0,00	20 423,38	0,00	0,00	47 654,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 077,94
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	24 740,91	0,00	0,00	59 854,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 595,47

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	113 541,97	616 987,43	0,00	0,00	1 776 802,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 507 332,32
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	113 541,97	616 987,43	0,00	0,00	1 776 802,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 507 332,32

RECETTES

Total recettes de l'exercice	266 278,97	494 679,17	0,00	0,00	1 581 034,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 341 992,45
RAR N-1 et reports	16 533,99	33 067,97	0,00	0,00	115 737,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 339,87
Total cumulé recettes de fonctionnement	282 812,96	527 747,14	0,00	0,00	1 696 772,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 507 332,32

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-14 et L.5211-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	
	IV
	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		13 580,13	43 594,55	0,00	0,00	53 259,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 434,61
Dépenses réelles		0,00	43 594,55	0,00	0,00	53 259,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 854,48
21	Immobilisations corporelles	0,00	43 594,55	0,00	0,00	53 259,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 854,48
2181	Installations générales, agencements et aménagements	0,00	4 593,95	0,00	0,00	4 593,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 187,90
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	20 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
2184	Mobilier	0,00	14 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	5 000,70	0,00	0,00	37 665,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 666,58
Dépenses d'ordre		13 580,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 580,13
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 580,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 580,13
13912	Régions	3 628,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 628,36
13913	Départements	6 022,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 022,96
139151	GFP de rattachement	3 928,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 928,81

RECETTES

Total recettes d'investissement		0,00	24 740,91	0,00	0,00	59 854,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 595,47
Recettes réelles		0,00	24 740,91	0,00	0,00	59 854,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 595,47
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	0,00	20 423,38	0,00	0,00	47 654,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 077,94
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	20 423,38	0,00	0,00	47 654,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 077,94
13	Subventions d'investissement	0,00	4 317,53	0,00	0,00	12 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 517,53
1313	Départements	0,00	2 650,00	0,00	0,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 850,00
131581	Communauté communes Asse Bléone Verdon	0,00	362,76	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 362,76
131582	Communauté Agglo Duranco Luberon Verdon	0,00	1 304,77	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 304,77

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		113 541,97	616 987,43	0,00	0,00	1 776 802,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 507 332,32
Dépenses réelles		87 702,83	616 987,43	0,00	0,00	1 776 802,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 481 493,18
011	Charges à caractère général	87 102,83	32 780,50	0,00	0,00	108 359,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228 242,55
6011	Matières premières et fournitures autres que terrains	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
60612	Énergie - Électricité	40 068,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 068,56
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
60623	Alimentation	0,00	990,00	0,00	0,00	810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 200,00	2 090,00	0,00	0,00	6 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
6064	Fournitures administratives	650,00	12 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6135	Locations mobilières	4 800,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
61558	Autres biens mobiliers	455,00	0,00	0,00	0,00	3 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6156	Maintenance	6 545,00	1 955,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
6161	Assurance multirisques	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
6162	Documentation générale et technique	58,50	91,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	300,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6226	Honoraires	2 325,77	0,00	0,00	0,00	10 598,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 923,99
6228	Divers	0,00	750,00	0,00	0,00	6 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
6238	Divers	0,00	204,00	0,00	0,00	196,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	10 400,00	0,00	0,00	69 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
6257	Réceptions	0,00	50,00	0,00	0,00	950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	600,00	584 206,93	0,00	0,00	1 664 669,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 249 476,63
6218	Autre personnel extérieur	0,00	68 836,46	0,00	0,00	2 128,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 965,42
6331	Versement de transport	0,00	1 487,20	0,00	0,00	5 272,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 760,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 496,00	0,00	0,00	5 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	7 732,17	0,00	0,00	27 414,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 146,21
64111	Rémunération principale	0,00	254 530,10	0,00	0,00	902 424,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 156 955,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	10 584,00	0,00	0,00	8 316,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 900,00
64118	Autres indemnités	0,00	58 000,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
64131	Rémunérations	0,00	5 745,00	0,00	0,00	90 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 750,00
64138	Autres indemnités	0,00	46,00	0,00	0,00	4 554,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
6451	Cotisations à l'I.U.P. S.A.F.	0,00	55 000,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	89 430,00	0,00	0,00	317 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	406 500,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C	0,00	680,00	0,00	0,00	7 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	11 440,00	0,00	0,00	40 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	1 100,00	0,00	0,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	0,00	2 750,00	0,00	0,00	9 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	1 350,00	0,00	0,00	3 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	3 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 774,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0,00	0,00	0,00	0,00	774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	774,00
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
Dépenses d'ordre		25 839,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 839,14
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 839,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 839,14
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corpore	25 839,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 839,14
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		282 812,96	527 747,14	0,00	0,00	1 696 772,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 507 332,32
Recettes réelles		269 232,83	527 747,14	0,00	0,00	1 696 772,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 493 752,19
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	16 533,99	33 067,97	0,00	0,00	115 737,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 339,87
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	16 533,99	33 067,97	0,00	0,00	115 737,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 339,87
013	Atténuations de charges	0,00	10 281,47	0,00	0,00	1 142,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 423,86
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	10 281,47	0,00	0,00	1 142,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 423,86
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	42 000,00	63 000,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	42 000,00	63 000,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
74	Dotations, subventions et participations	210 698,84	421 397,70	0,00	0,00	1 474 891,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 106 988,46
7473	Départements	58 115,00	116 230,00	0,00	0,00	406 805,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581 150,00
747581	Communauté communes Asse Bléone Verdon	66 918,92	133 837,85	0,00	0,00	468 432,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	669 189,23
747582	Communauté Agglo. Durancie Luberon Verdon	85 664,92	171 329,85	0,00	0,00	599 654,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	856 649,23
Recettes d'ordre		13 580,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 580,13
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 580,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 580,13

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN - 04 - Budget Conservatoire Rayonnement Département			BP	2016
--	--	--	----	------

IV - ANNEXES				
ELEMENTS DU BILAN			IV	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)			A1	

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	13 580,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 580,13

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
DETAIL FONCTIONNEMENT		
		IV
		A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	113 541,97	616 987,43	730 529,40
Dépenses de l'exercice			
011 Charges à caractère général	113 541,97	616 987,43	730 529,40
012 Charges de personnel et frais assimilés	87 102,83	32 780,50	119 883,33
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	600,00	584 206,93	584 806,93
RECETTES TOTALES (2)	25 839,14	0,00	25 839,14
Recettes de l'exercice			
013 Atténuations de charges	282 812,96	527 747,14	810 560,10
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	266 278,97	494 679,17	760 958,14
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	10 281,47	10 281,47
74 Dotations, subventions et participations	13 580,13	0,00	13 580,13
Restes à réaliser - reports	42 000,00	63 000,00	105 000,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf)	210 698,84	421 397,70	632 096,54
	16 533,99	33 067,97	49 601,96
	16 533,99	33 067,97	49 601,96

Sous-fonction 02	
020	
Administration générale de la collectivité	
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	616 987,43
Dépenses de l'exercice	616 987,43
011 Charges à caractère général	32 780,50
012 Charges de personnel et frais assimilés	584 206,93
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
RECETTES TOTALES (2)	527 747,14
Recettes de l'exercice	494 679,17
013 Atténuations de charges	10 281,47
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	63 000,00
74 Dotations, subventions et participations	421 397,70

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN - 04 - Budget Conservatoire Rayonnement Départementen			BP	2016												
IV - ANNEXES																
ELEMENTS DU BILAN																
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			IV													
DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1													
<table><tr><td colspan="2">Sous-fonction 02</td><td></td></tr><tr><td>020</td><td>Administration générale de la collectivité</td><td></td></tr><tr><td>Restes à réaliser - reports</td><td>33 067,97</td><td></td></tr><tr><td>002 Résultat de fonctionnement reporté (1)</td><td>33 067,97</td><td></td></tr></table>					Sous-fonction 02			020	Administration générale de la collectivité		Restes à réaliser - reports	33 067,97		002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	33 067,97	
Sous-fonction 02																
020	Administration générale de la collectivité															
Restes à réaliser - reports	33 067,97															
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	33 067,97															

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

B-1-1-B

22

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
DETAIL FONCTIONNEMENT		
		IV
		A1.1

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES (1)	31 Expression artistique	33 Action culturelle	Total
DEPENSES TOTALES (2)	1 739 830,14	36 972,78	1 776 802,92
Dépenses de l'exercice	1 739 830,14	36 972,78	1 776 802,92
011 Charges à caractère général	85 553,00	22 806,22	108 359,22
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 651 277,14	13 392,56	1 664 669,70
65 Autres charges de gestion courante	3 000,00	774,00	3 774,00
RECETTES TOTALES (2)	1 430 863,02	265 909,20	1 696 772,22
Recettes de l'exercice	1 430 863,02	265 909,20	1 696 772,22
013 Atténuations de charges	0,00	1 142,39	1 142,39
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	84 000,00	21 000,00	105 000,00
74 Dotations, subventions et participations	1 264 193,08	210 698,84	1 474 891,92
Restes à réaliser - reports	82 669,94	33 067,97	115 737,91
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf	82 669,94	33 067,97	115 737,91

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 31	
	311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique	
CHAPITRES		
DEPENSES TOTALES (2)	1 739 830,14	
Dépenses de l'exercice	1 739 830,14	
011 Charges à caractère général	85 553,00	
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 651 277,14	
65 Autres charges de gestion courante	3 000,00	
RECETTES TOTALES (2)	1 430 863,02	
Recettes de l'exercice	1 430 863,02	
013 Atténuations de charges	0,00	
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	84 000,00	
74 Dotations, subventions et participations	1 264 193,08	
Restes à réaliser - reports	82 669,94	
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf	82 669,94	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	
	IV
	A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	13 580,13	43 594,65	57 174,78
Dépenses de l'exercice	13 580,13	43 594,65	57 174,78
Non individualisées en opérations	13 580,13	43 594,65	57 174,78
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	13 580,13	0,00	13 580,13
21 Immobilisations corporelles	0,00	43 594,65	43 594,65
RECETTES TOTALES (2)	0,00	24 740,91	24 740,91
Recettes de l'exercice	0,00	4 317,53	4 317,53
Non affectées aux opérations	0,00	4 317,53	4 317,53
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	4 317,53	4 317,53
Restes à réaliser - reports	0,00	20 423,38	20 423,38
Non affectées aux opérations	0,00	20 423,38	20 423,38
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00	20 423,38	20 423,38

Sous-fonction 02	
020 Administration générale de la	
DEPENSES TOTALES (2)	43 594,65
Dépenses de l'exercice	43 594,65
Non individualisées en opérations	43 594,65
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	0,00
21 Immobilisations corporelles	43 594,65
RECETTES TOTALES (2)	24 740,91
Recettes de l'exercice	4 317,53
Non affectées aux opérations	4 317,53
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	4 317,53
Restes à réaliser - reports	20 423,38
Non affectées aux opérations	20 423,38

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

B-1-1-B

24

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN - 04 - Budget Conservatoire Rayonnement Département	BP	2016
--	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.2
DETAIL INVESTISSEMENT	

001 Solde d'exécution de la section d'investis	Sous-fonction 02	
	020 Administration générale de la	20 423.38

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
DETAIL INVESTISSEMENT		
		IV
		A1.2

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES (1)	31 Expression artistique	Total
DEPENSES TOTALES (2)	53 259,83	53 259,83
Dépenses de l'exercice	53 259,83	53 259,83
Non individualisées en opérations	53 259,83	53 259,83
21 Immobilisations corporelles	53 259,83	53 259,83
RECETTES TOTALES (2)	59 854,56	59 854,56
Recettes de l'exercice	12 200,00	12 200,00
Non affectées aux opérations	12 200,00	12 200,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	12 200,00	12 200,00
Restes à réaliser - reports	47 654,56	47 654,56
Non affectées aux opérations	47 654,56	47 654,56
001 Solde d'exécution de la section d'investis	47 654,56	47 654,56

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 31
	311 Expression musicale, lyrique et
DEPENSES TOTALES (2)	53 259,83
Dépenses de l'exercice	53 259,83
Non individualisées en opérations	53 259,83
21 Immobilisations corporelles	53 259,83
RECETTES TOTALES (2)	59 854,56
Recettes de l'exercice	12 200,00
Non affectées aux opérations	12 200,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	12 200,00
Restes à réaliser - reports	47 654,56
Non affectées aux opérations	47 654,56
001 Solde d'exécution de la section d'investis	47 654,56

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN - 04 - Budget Conservatoire Rayonnement Départementen		BP	2016
--	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN - 04 - Budget Conservatoire Rayonnement Départemental	BP	2016
--	----	------

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

IV

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)		IV
		A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)		
		IV
		A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	
	IV
	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.5
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	17/11/2010
Linéaire	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	20	17/11/2010
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	17/11/2010
Linéaire	2184 Mobilier	10	17/11/2010
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	10	17/11/2010

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitu- tion de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		13 580,13	13 580,13
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		13 580,13	13 580,13
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	13 580,13	13 580,13
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	13 580,13	0,00	D001 0,00	13 580,13

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		25 839,14	III 25 839,14
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		25 839,14	25 839,14
2804111	Etat - Biens mobiliers, matériel et études	25 839,14	25 839,14
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	25 839,14	0,00	68 077,94	0,00	93 917,08

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 13 580,13
Ressources propres disponibles	IV 93 917,08
Solde	V = IV - II (6) + 80 336,95

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.2.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
			Recettes issues de la TEOM		
			Dotations et participations reçues		
			Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A8
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)			IV
			A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
				Total (4)
	DEPENSES (a)			
	Dépenses nettes (a-c)			
	RECETTES (b)			
	Recettes nettes (b-d)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre

IV - ANNEXES		
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		IV
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES		
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		IV
		B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	2 328 412,32
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)		I/II
		0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN - 04 - Budget Conservatoire Rayonnement Département	BP	2016
--	----	------

IV - ANNEXES		
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		IV
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B3
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN - 04 - Budget Conservatoire Rayonnement Départementen	BP	2016
--	----	------

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

IV
C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6	2	8		8	1	9
Directeur général des services 40 000 à 80 000 hab	A	1	0	1		1	0	1
Rédacteur	B	3	0	3		3	0	3
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1	0	1		1	0	1
Adjoint administratif 2ème classe accueil	C	0	0	0		0	1	1
Adjoint administratif de 2ème classe	C	0	2	2		2	0	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	0	1		1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		0	2	2		2	0	2
Adjoint technique de 2ème classe	C	0	2	2		2	0	2
FILIERE CULTURELLE (h)		31	6	37		37	7	44
Directeur d'établissement d'enseignement artistique 2ème classe	A	1	0	1		1	0	1
Directeur d'établissement d'enseignement artistique 2ème classe	A	1	0	1		1	0	1
Professeur d'Enseignement Artistique classe normale	A	13	2	15		15	0	15
AEA principal 1ère classe accompagnement piano	B	0	0	0		0	1	1
AEA principal 1ère classe danse traditionnelle	B	0	0	0		0	1	1
AEA principal 1ère classe éveil	B	0	0	0		0	1	1
AEA principal 1ère classe flûte traversière	B	0	0	0		0	1	1
AEA principal 1ère classe jazz	B	0	0	0		0	1	1
AEA principal 1ère classe jazz vocal	B	0	0	0		0	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique principal 1ère classe	B	13	3	16		16	0	16
Assistant d'Enseignement Artistique principal 2ème classe	B	3	1	4		4	0	4
AEA principal 1ère classe jazz	N	0	0	0		0	1	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		37	10	47		47	8	55

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN - 04 - Budget Conservatoire Rayonnement Départementen		BP	2016
--	--	----	------

IV - ANNEXES		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016		IV
		C1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutément à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN - 04 - Budget Conservatoire Rayonnement Département	BP	2016
--	----	------

IV - ANNEXES

	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				121 340,76		
AEA principal 1ère classe accompagnement piano	B	CULT		8 914,08		CDD
AEA principal 1ère classe danse traditionnelle	B	CULT		37 156,65		CDI
AEA principal 1ère classe éveil	B	CULT		13 721,27		CDD
AEA principal 1ère classe flûte traversière	B	CULT		22 821,49		CDD
AEA principal 1ère classe jazz	B	CULT		5 375,63		CDD
AEA principal 1ère classe jazz vocal	B	CULT		7 046,10		CDD
Adjoint administratif 2ème classe accueil	C	ADM		15 812,21		CDD
AEA principal 1ère classe jazz	N	CULT		10 493,33		CDD
TOTAL GENERAL				121 340,76		

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	
	IV
	C1

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité,
3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité,
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),
3-2 : vacance temporaire d'un emploi,
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil,
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %,
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Présidente,
A Digne-les-Bains, le 14/03/2016
Le Présidente,

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

VOTES : Pour : 5

Contre : 0

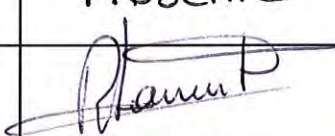
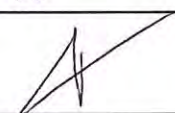
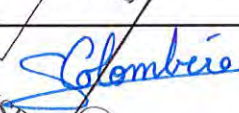
Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.

A Digne-les-Bains, le 14 MARS 2016.....

Date de convocation : 02/03/2016

Les membres du Comité syndical,

Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion	Absente
Robert LAURENTI, 1er Vice-Président du Syndicat Mixte de Gestion	
Pierre SUZOR, 2ème Vice-Président du Syndicat Mixte de Gestion	
Sophie BALASSE, membre, Conseillère départementale	Excusée
Alberte VALLEE, membre, Conseillère départementale	Absente
Stéphanie COLOMBERO, membre, Conseillère départementale	
Sylvie AILLAUD, membre, représentante de la CCABV	
Pascal ANTIQ, membre, représentant de DLVA	

Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/03/2016 et de la publication le 14/03/2016.

A Digne-les-Bains, le 14/03/2016